L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 20 DECEMBRE.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

L'OR A 234 A NEW-YORK.

DERNIERES NOUVELLES DE SHERMAN

Il avance lentement.

GRANT REPOUSSE PAR **10.000** HOMMES.

ATTAQUE IMMINENTE CONTRE RICHMOND.

Beauregard en marche contre le fort Pillow pour bloquer le fleuve.

Morgana, 19 décembre, midi.

Par le steamer *Mary L. Forsyth*, qui a passé ce matin avec des journaux de l'Ouest du 12 nous avons les dépêches suivantes :

L'or à New York,

New York, 16 décembre—L'or a fermé à la bourse de soir à 234, le coton à 132

Brent Richmond.

New York, 10 décembre—Les journaux de Richmond du jeudi disent que Grant a été repoussé par dix-huit mille hommes de la vallée de Shenandoah et qu'une bataille est imminente.

Ils disent que le Canal de Dutch Gap peut être mis en état de service en quelques heures. Ils annoncent que des forces fédérales se sont établies entre deux points importants de fort Darling et Howlett House.

Ils prétendent qu'une de nos ennonières a les canons de Howlett House.

Washington, 11 décembre—L'amiral Porter annonce la destruction du convoi de blocus *Etna* devant Wilmington ; il a été incendié par une expédition du monitor *Emma*.

Il était chargé d'armes et de munitions et allait à Wilmington. Il s'est échoué le 3 sous les canons des batteries ; il a été détruit plus tard. Par les journaux trouvés à bord on a vu qu'il était parti de Hamas en novembre.

Nouvelles de Sherman.

New York, 10 déc. — *Le Sentinel* du 8 n'a rien dans ses colonnes de nouvelles, mais dit dans un article que les renseignements reçus de Géorgie indiquent peu de progrès de la part de Sherman. Il paraît être dans la tranquillité sur les rives de l'Ogeechee, pendant que en envoyait des ailes à la recherche d'une issue.

On ignore encore s'il se dirige sur Darien, Beaufort et Savannah. Je pense que s'il a le choix, Sherman préférera Beaufort s'il ne peut aller à Savannah. Si cela est impraticable, il tâchera de gagner Darien ou Brunswick.

Le Daily Dispatch du 8 nous le titre de "dernières nouvelles" dit que des dépêches reçues hier soir, annoncent que Sherman se porte en deux colonnes en bas de Ogeechee, une colonne sur chaque rive.

New York, 10 décembre—Le *Herrame* avec une cargaison de provisions et de munitions pour l'infanterie et l'artillerie est parti aujourd'hui avec des ordres cachetés. On suppose qu'il trouvera Sherman sur le littoral.

Une dépêche du que Grant se prépare à un grand assaut contre les travaux des rebelles. On rapporte aussi que Sheridan a paru avec sa cavalerie près de Fredericksburg.

Cairo, 10 décembre — Il y avait une grande excitation à Memphis hier. On rapportait que Beauregard marchait sur le fort Pillow avec une force redoutable et des pièces de grosse artillerie, dans l'intention de bloquer le fleuve.

La semaine dernière, un bateau remontant la rivière Arkansas, avec un chargement de troupes nègres a été attaqué par les rebelles, 118 ont été tués et un grand nombre ont été blessés. Il n'y presque pas de bateau qui puisse monter et descendre l'Arkansas sans essuyer le feu des rebelles.

Nouvelles du Sud

PAR LA VOIE DU NORD.

Nous avons trouvé dans les journaux du Nord les extraits suivants de la presse du Sud :

Levée de nègres libres pour le service militaire.

Au sénat de Richmond le 16 du courant, M. Sparrow, membre du comité militaire, a présenté un bill autorisant le secrétaire de la guerre et le lieutenant général E. Kirby Smith, qui commande sur presque toute la côte du Mississippi, de lever tous les nègres libres mâles entre les Ages de 18 à 50 ans, pour travailler aux défenses, poste bâtisses, réparations de routes et autres travaux, et pour servir comme chauffeurs, conducteurs, etc..... Ceux qui seront employés recevront $18 par mois, des rations et des vêtements. Le bill autorise aussi l'emploi de 40,000 esclaves pour faire un service pareil dans l'armée, et pourvoit au paiement des maîtres sur le même taux. Si les maîtres ne fournissent pas volontairement le nombre de nègres nécessaire, ils seront levés par réquisition. Le bill a été envoyé à l'impression.

Rejet du bill sur le rappel des exemptions.

Le 6 du courant, M. Henry, de Kentucky, membre du comité militaire, au sénat Confédéré, avait présenté la résolution et le préambule qui suivent :

Attendu que les besoins publics exigent le service en campagne de tous les hommes valides des Etats Confédérés entre les Âges de 18 et 45 ans, il est résolu par le Congrès des Etats Confédérés d'Amérique que

Les gouvernement et les Législatures de tous les Etats de cette Confédération soient respectueusement invités à instituer une enquête sur les listes de toutes les personnes exemptées par la loi de leurs Etats respectifs en par les certificats de leurs gouvernement, dans les classes d'âge ainsi initiées "aptes pour organiser des forces qui servirent pendant la guerre" du 17 février 1864, du service militaire dans l'armée des Etats Confédérés, et à mettre à la disposition des autorités militaires des Etats Confédérés tous les hommes valides entre les Ages de 18 à 45 ans, autant que cela ne sera pas contraire à l'administration des lois de l'Etat.

M. Barnwell, dans la discussion de ce bill, dit qu'il vaut mieux laisser les Etats libres d'agir comme ils l'entendront à cet égard. La nécessité qui les presse en ce moment leur suggérera les mesures qu'ils doivent prendre.

M. Graham, pense que la mesure telle qu'elle a été modifiée par le comité, est purgée de son caractère offensif, mais en même temps il est d'opinion que l'affaire doit être laissée aux Etats, en sorte que des résolutions des gouvernours des Etats avaient déjà recommandé la question à leurs Législatures.

La résolution est rejetée par 7 contre 6.

Le gouvernour Brown.

Richmond (Virginie) du 7 décembre.

La situation présente de la Géorgie n'empêche pas le gouverneur Brown et ses adhérents particuliers de continuer leur guerre contre l'exécutif confédéré. Ils vont, comme disent les encanteurs, mon avoir égard au temps. Auparavant il était certainement un des premiers lots de l'expédition de Sherman ; mais avons qu'il y est renoncé, ce qui malheureusement déjà paru dans le *Chronicle* de cette ville :

"Parmi ceux qui continuent tout ce qui dépend de pouvoir sont certainement les membres de la Virginie. Un de ces messieurs, il y a quelques jours, présent une résolution requérant le gouverneur d'Etat de réduire le nombre de leurs officiers exempts dans leurs compagnies—ou, en termes clairs, de déposiller entièrement leurs Etats des hommes capables de servir dans la milice et de les laisser ainsi dans l'impossibilité de tenir en échec les autorités trop exigeantes, et, en quelques mots, d'enlever une bonne foi le gouvernement des Etats."

Il est fait allusion ici à la résolution de M. Staples, de la Virginie, résolution qui a été publiée dans notre procès verbal de la Chambre des Représentants.

Les leçons qui lui ont faites et qui ont été faites aussi à l'Hon. Wm. C. Rives, au juge Gholson, à l'Hon. T. S. Bocock et à d'autres hommes dont la réputation est de longue date, vient d'un homme arrivé de la Mile Angleterre, après le commencement des hostilités. Dans les temps ordinaires cela serait fort impertinent. Mais il ne faut s'étonner de rien maintenant ; le source de cette offense en définitive la guérit.

Le *Chronicle*, bien qu'il soit hostile à la cause confédérée, est en même très modéré pour le gouvernour Brown. Ce que un journal vous dira jur ces mots : *dépouiller* la Géorgie d'hommes et ne pas lui laisser assez de force pour combattre les Etats Confédérés, peut être appréciés au juste par le tableau suivant du nombre des officiers exempts de service militaire dans les différents Etats :

"La Virginie en a 3400 ; la Caroline du Nord 14,000 ; l'Alabama, 1070 ; le Mississippi, 110, la Géorgie, 15,000 ; total 33,984—chiffre égale à celle de Sherman dans son invasion de la Géorgie—grande suffisante pour indemniser Sherman, mais Beauregard maintenant dégé le pays et n'y faisant rien."

Quand la Virginie se prive de ces officiers ministériels, quand l'Alabama et le Mississippi avant s'en passer, le gouvernour de la Géorgie a sous 15,000 hommes hors de service. Il quand bien (tant la situation) il n'en livré à aux critiques impertinentes, prêtes que la défense de la Virginie et des autres Etats n'était pas abandonnée, et parce que aux troupes n'étaient pas concentrées en Géorgie.

Qui peut dire quelle entre fraternie eût dû celle de Johnston et de Hood et le gouvernour Brown eût permis à ces 15,000 hommes à l'épreuve de la bataille d'entrer en service ? Si la Géorgie a été envahie, on peut justement en rendre son gouvernour responsable. Comment pouvait-il avoir besoin pour le service administratif de l'Etat de 15,000 officiers ministériels, quand la Virginie se contentait de 1400, l'Alabama d'un millier et le Mississippi de 110 ? Voilà ce qui est difficile à comprendre et qu'il est encore plus difficile de concilier avec le sentiment de l'honneur et du devoir. Le *Chronicle* conclu de l'expliquer : "Il n'a pas voulu rester aucun moyen de tenir les autorités confédérées en respect, et elles devenaient trop exigeantes."

Au d'autres termes, pendant que d'autres Etats et d'autres gouvernours armaient contre les Yankees, le gouvernour Brown s'armait contre la Confédération. Cette conduite peut très naturellement plaire au *Chronicle*, mais elle choquera le sentiment du peuple.

Conscription dans la Caroline du Sud.

[Du *Columbia Carolinian*]

La Chambre des Représentants a envoyé au Sénat un acte qui appelle au service tous les hommes valides de l'Etat sans distinction de position, de 16 ans à 60 ans, avec cette clause que les personnes sujettes au service de milice aouif peuvent être envoyées hors de l'Etat, pendant que celles qui ne font pas partie de la milice active, entre les Ages désignés, sont sujetées à un service de milice dans l'Etat en cas d'alarmes, d'invasion et d'insurrection.

LES INCENDIAIRES DES HOTELS DE NEW-YORK.

[*Du Richmond Whig du 7 décembre.*]

A TOUS CEUX QUE CELA PEUT CONCERNER. L'insuccès de nos employés dans leur tentative récente d'incendier la ville de New York, rend nécessaire un concert de mesures plus décisives pour l'extention du grand devoir de représaille qui leur est imposé en ce moment. Nos foyers ont été détruits en violation des usages de la guerre, et nous devons faire sentir à notre malveillant ennemi le poids de notre juste vengeance, dans le centre même de ses ressources et de ses richesses. Nous pouvons le faire, et le faire effectivement.

Vous êtes requis, en conséquence, de vous rendre dans cette ville par délégations de nos diverses associations en Virginie, dans les deux Carolines, le 15 du courant, à 8 heures du soir.

Par ordre du GRAND-FRERE.

UNE LETTRE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN.

A son retour à Mexico, l'empereur a adressé à son ministre d'Etat la lettre suivante. Des instructions dans le même sens ont été envoyées aux préfets :

"3 novembre 1861.

"A Don Velasquez de Leon.

"Mon cher ministre, revenu de mon long voyage dans les départements intérieurs, pendant lequel j'ai reçu dans chaque ville, chaque bourg et chaque village les témoignages de la plus sincère sympathie et de plus cordial enthousiasme, j'ai pu en déduire deux irréfragables vérités. La première, que l'empire est un fait, fermement basé sur la forte volonté de l'immense majorité de la nation ; et qu'il renferme en lui la ferme d'un gouvernement de véritable progrès, lequel répond le mieux aux besoins de peuple. La seconde est que cette immense majorité désire la paix, la tranquillité et la justice, et qu'elle attend ces bienfaits du mon gouvernement et les lui demande avec ardeur ; pour moi, tenant pour sacrés les devoirs que m'ont imposé Dieu et le peuple qui m'a choisi, je suis résolu à les lui donner.

Le justice sera basée sur des institutions conformes au temps actuel, et auxquelles on tra vaillera vec zèle. Quant au rétablissement de la paix et de la tranquillité dans toute l'immense étendue de ce bon pays, et quant au rapide développement de ses prodigieuse richesse, mon gouvernement est déterminé à y appliquer toute son énergie et persévérance. Si jusqu'ici l'empire a non d'indépendance ouvert des adversaires politiques, afin de leur donner le temps et l'occasion de reconnaître la volonté nationale et de s'y joindre, ce sera désormais une obligation impérieuse de les combattre, depuis que leur bannière ne représente plus de crédo politique, mais n'est plus qu'un prétexte à rapines et à meurtres. Mes devoirs comme souverain m'obligent à protéger le peuple avec une bras de fer, et afin de répondre aux désirs vivement exprimés de toutes parts, nous déclarons, comme chef de la nation avec la pleine connaissance de notre mission sacrée et du devoir que nous nous sommes imposé, que toutes les bandes armées qui paraperont encore quelques points de notre beau pays en le désolant, troublant et menaçant le citoyen laborieux dans son travail et dans sa liberté, seront dès maintenant considérées comme des bandes de brigands et traitées comme tels sous le coup de l'inflexible et inexorable sévérité de la loi.—Nous ordonnons donc à tous les fonctionnaires, magistrats et chefs militaires de la nation de les poursuivre et de les anéantir partout les moyens en leur pouvoir. Si notre gouvernement respecte toutes les opinions politiques, il ne saurait tolérer les criminels qui attaquent la première des libertés qu'il est appelé à garantir, celle de l'individu et de la propriété. "MAXIMILIEN."

Discours de l'empereur d'Autriche.

La session du Reichsrath autrichien a été ouverte le 15 novembre par l'empereur François Joseph, qui a prononcé un discours dont nous reproduisons la partie relative aux affaires extérieures :

Toute une série d'événements importants en dehors de notre sphère de la dernière session et le pourrait d'aujourd'hui. Il n'occupaient, faite avec mon concentement, de la convention impériale du Mexique par mon frère l'archiduc Maximilien, notamment l'empereur Maximilien lui, a rendu nécessaire un règlement des droits des agnats qui, dans cette occasion, ont dû être pris en considération. A cette fin, j'ai fait dresser, le 9 avril de cette année, à Miramar, un pacte de famille que mon gouvernement est chargé de vous communiquer.

Animé du désir sincère de contribuer au maintien et à la consolidation de la paix générale, je m'efforce de la bonne entente et des relations amicales qui existent entre mon gouvernement et les autres grandes puissances de l'Europe. Je ne cesserai de cultiver avec soin ces relations et de faire tout pour tenir toute complication extérieure loin de mon empire, occupé actuellement de tâches si importantes à l'intérieur.

Une cause des luttes qui ont duré de longues années au nord de l'Allemagne vient d'être vidée de la manière la plus honorable. Les représentations que mon empire, dans son patriotisme éprouvé ne réjouira comme moi que le traité de paix signé le 30 octobre et qui sera ratifié dans quelques jours, ait donné à la guerre des puissances alliées avec le Danemark une issue qui répond aux plus vifs désirs de pays. La bravoure des troupes alliées et de la marine austro-prussienne a obtenu les plus brillants succès et la réserve mise et équitable des puissances neutres a facilité l'entente finale.

Les mêmes succès obtenus ont mis au jour l'importance de l'accord établi entre moi et mon auguste allié, le roi de Prusse.

Toute l'Allemagne, je n'en doute pas, retrouvera, devant la mission glorieuse et favorable d'une que, tien que l'a et profondément agitée, cette concorde qui est une si puissante garantie non-seulement de son propre sécurité et de sa prospérité, mais aussi du repos et de l'équilibre de l'Europe.

La funeste influence que les événements en Pologne ont exercée dans ces derniers temps sur les pays voisins a ébranlé, quelque à regret, mon gouvernement, en vue de maintenir de la tranquillité intérieure, de la protection des personnes et des propriétés de populations paisibles, de soumettre ces pays à des mesures exceptionnelles. Ces mesures ont eu un bon résultat pour ces intérêts mis en danger ; je me suis aperçu avec bonheur qu'en partie on était dès à présent superflues, et j'aime à espérer qu'elles pourront être entièrement abandonnées dans peu de temps.

Les affaires financières de mon empire demandent occuper sérieusement votre attention. Les circonstances défavorables qui dominent partout le marché financier de l'Europe devaient naturellement entraver les progrès du développement économique et financier de l'Autriche.

AMERIQUE CENTRALE ET AMERIQUE DU SUD.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*:

Le steamer *Costa-Rica*, parti d'Aspinwall le 28 novembre, est arrivé à New York avec $300,344 en or et la malle du Pacifique. Le gouvernement de Panama a refusé aux Américains l'usage du chemin de fer pour transporter prétendûs sur le Pacifique. Il fait pour cet objet l'intervention spéciale du gouvernement général de Bogota.

Une footille de Panama, le *Herald*, prétend que, sur la demande de Napoléon III, l'empereur Maximilien a nommé le docteur Gwinn gouverneur de la Sonora, avec pleins pouvoirs pour appaiser l'insurrection dans cette province. Le *Herald* ajoute que c'est un prétexte pas vous l'établissement d'une colonie française sur le Pacifique. Les faits allégués par le journal de Panama sont inexacts. De plus, la France ne prétend à établir aucune colonie sur le Pacifique, et à déposiller le Mexique d'aucune partie de son territoire. La France n'a pas fait la guerre dans ce but, et ne saurait pas des exemples conçus. Elle n'a tout que pour pacifier le Mexique, et tout le reste des détenir les droits de propriété et de force, et le monitor pour cela même à l'abri de toute convulsion et de tout démembrement dans l'avenir.

Nous apprenons de Nicaragua qu'un distributeur de cette Etat des papiers remplis de fausses nouvelles du Mexique et d'injurieux contre les Français. Nous regrettons ces mensonges, qui ont pour but de détourner les faits et de faire prendre le change sur le mobile de l'expédition. Nous le regrettons surtout pour deux de nos compatriotes résidant au Nicaragua, qui leur dont la propriété de nos mines.

Un consulaire, obligé de nous a arrivé aux îles Chiches. Il a déclaré à l'amiral Pinzon que, si l'Espagne commençait les hostilités contre le Pérou, la république de l'Amérique du Sud Bernard nous demanda avec son Etat. L'amiral a répondu qu'il fallait adresser ces observations au cabinet de Madrid.

Quel qu'en en dise, l'irritation contre les Espagnols a dominé dans l'Amérique du Sud. Nous lisons dans la *Correspondencia* de Madrid :

"M. Salazar y Mazarredo reçu de cordiales détéstations d'un grand nombre d'Espagnols qui habitaient les bords Del Rio de la Plata pour nos ennemis au Pérou. Il est dit, dans l'adresse qui lui a été remise, que depuis que Mid Salmar et Pérou ont cessé de parler des îles Chincha pour punir l'arrogance de la petite république, les Espagnols qui résident dans les autres Etats sont bien plus considérés qu'auparavant. Les expédiés demandent la permission d'offrir un endeau de reconnaissance par souscription aux deux fonctionnaires espagnols, et ils ajoutent que seulement dans la confédération argentine et dans l'Uruguay ils sont assurés de réunir plus de cinquante mille signatures."

LA GUERRE AU JAPON.

On a fait connaître les événements accomplis au Japon jusqu'au 9 septembre dernier. Une lettre particulière de Yeddo de 16 du même mois donne quelques détails nouveaux qui méritent d'être mentionnés.

Après la prise des forts du détroit de Simono-Séki, le contre-amiral Jaurès, commandant de notre division navale, accompagné de M. le vicomte Kuroo qui commande l'escadre anglaise, s'est rendu, sur la corvette la Coquette, dans la mer intérieure, située de l'autre côté du détroit, voulant par cette démonstration en prendre en quelque sorte possession au nom de l'Europe, à laquelle elle va être désormais ouverte pour toujours.

Le lendemain 11, le prince de Nagato a demandé la paix ; déclarant qu'il avait le plus vif désir de vivre désormais en bonne intelligence avec la France, l'Angleterre et les autres puissances européennes. Le 12, le 13, le 14 et le 15 les conditions du traité de paix ont été débattues ; les Japonais se sont montrés très conciliants.

On assure que parmi les conditions accordées par eux se trouvent les suivantes : le prince de Nagato paiera une indemnité de guerre plus que suffisante pour dédommager les alliés de tous les frais occasionnés et extraordinaires faits par eux ; il laissera libre le détroit de Simono Séki, et autorisera les étrangers à commercer sur toute l'étendue du territoire composant ses domaines ; il permettra le culte de la religion chrétienne ; tous les navires étrangers pourront mouiller dans ses ports.

Le taïcoun, de son côté, consent à intervenir à la convention, et à modifier dans un sens libéral les traités contracés antérieurement par lui avec la France et avec l'Angleterre.

Le traité a dû être signé vers le 20. Le prochain courrier nous en fera connaître les termes.

L'affaire de Simono-Séki a terrifié les Japonais et nous a épargné une guerre générale qui aurait éclaté avant six mois.

CHRONIQUE LOCALE.

SUICIDE—Le Dr G. K. McCoy, du comté de Hermain. Le coroner a pratiqué la levée de corps.

Le défunt était aide-chirurgien de l'armée des Etats-Unis.

CONFISERIE.

CONFISERIE DE L'OPERA.

JULES HIMBERT a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de ouvrir de Paris, de la maison Godin-Bontems, chocolatier de l'Empereur, un magnifique assortiment de bottes vides pour étrennes, et un grand assortiment de bottes garnies de chocolat à la pistache, fraise, à la crème, à l'angélique. Egalement chocolatine à la livre ; fruits cristallisés de Clermont Ferrand ; dragées de Verdun, pour mariages. Aussi, imitation de marrons, en chocolat, à la pistache, de Quérin Boutou, et bonbons imitation fruits en chocolat, nouveauté importée pour la première fois à la Nouvelle Orléans.

1 déc—1d

Grande Réduction de Prix !!

Le consignataire annonce à ses amis et au public en général, qu'il vient de fabriquer

Un très Grand Choix

—DE—

CONFISERIES,

DE LUXE QUALITÉ

Qu'il vendra aux prix ci-dessous :

BONBONS.—Décorés, imitation, fruits à la fraise, à la pêche, à la pêche, à la Rose, bouchée de dames, à 75 cts la livre.

PRALINES.—A la noisette, fondantes, grillées et à l'impératrice Charlotte, à 75 cts la livre.

UN très grand choix de FRUITS CRISTALLISES à 75 cents la livre.

CHOCOLAT.—A la crème, aux noisettes et aux pistaches, à 75 cts la livre.

Une très grande variété de DRAGEES, les quatre à 75 cents la livre, et un grand assortiment de BONBONS UNIS, les qualité à 50 cts la livre, tout un assortiment de PATISSERIES et GATEAUX de première qualité.

Tout fait fabriqué par le soussigné, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles trop longs à énumérer.

J. JANE,

1 déc—1m Coin Gravier et Remparts, et Gravier Chartres

CADEAUX DES JOURS DE FETES

Albums de Photographes, Grandes Bibles de famille.

CADRES, POSTE-CARTES, &c., BIJOUTERIE A MOITIE PRIX

Photographies à $1 50 la douzaine.

S. T. BLESSING,

24.....RUE DE CHARTRES.....24

A son magasin le plus grand et le plus bien stock d'articles que rien jamais pour sur ce marché ; il les vendra pour ordinaire des jours de fêtes au bon marché ordinaire. Il a également des grands bibles de familles, pouvant recevoir des portraits de famille.

Un très grand assortiment de photographies de généraux, de nous, de portraits de fantaisie, &c., à $1 50, et au-dessous, à $1 50 la douzaine.

Cadres de toutes espèces, unis et de fantaisie.

N. B.—Il vend, pour le même, un stock de beaucoup d'd'objets bien en or, à la moitié des prix actuels du marché.

5 déc

LOUISIANA ACADEMY.

Enseignement dirigée par M. A. *Fourier*

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134 entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de 40 à 60 selon le degré de renvoement des élèves.

Les personnes qui désirent des pensionnaires pour cet établissement, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

1 déc—3m

Institution A. Darrot,

—POUR LES DEUX SEXES—

148 } .....RUE ROYALE..... { 148
Entre St Pierre et Toulouse

Chaque département a son entrée et ses classes particulières.

Pour les conditions, s'adresser à l'institution.

30 nov—1m

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

RUE DU CAMP

No 199 et 201, entre Julie et St. Joseph

Pour renseignements, s'adresser au local de l'institution, où des prospectus seront délivrés. 7déc—3m

Institut St-Charles

Dirigé par Mme C. MACE.

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles 104.....RUE BOURBON.....104

En face de l'Opéra.

CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Les local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre ; la cour est vaste, sablée, ombragée ; les salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés.

Les professeurs attachés à cette Institution sont les plus choisis parmi les meilleurs de la ville. M. Gerdès, ancien directeur de l'institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des cours d'Histoire et de Littérature.

Prospectus à l'institutrice avoir des prospectus.

29 oct—

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

375.....*RUE DAUPHINE*.....375.

On peut, pour plus de renseignements, s'adresser au propriétaire ou à son bureau, 1m cheal exprimé pour les frais.

Blanot—1an—4

A VENDRE—Ignoré cause de départ.

A VENDRE UN CAFE situé coin rue Chartres et Louisiana Avenue, Stock Loading, ainsi que les ustensiles et le mobilier de l'établissement, le tout bien tenant ; pas et bel de trois ans et demi. Il reçoit au 30 de ce mois il n'est pas vendu à l'amiable, il sera vendu à l'encan. Pour les détails, s'adresser sur les lieux.

10déc—3d

CHARLES LABORDE

AVANTAGEUSEMENT connu à la Nouvelle-Orléans, informe ses amis et connaissances, ainsi qu'à ses nombreux clients, qu'il recommence en premier lieu vie pécuniale, in direction de l'écurie qu'il tient, rue Toulouse, à son ancien local, encoignure St-Louis et Bourbon.

Prix des plus modérés. 17déc—au lusque

PIERRE CASANAVE,

Fabricant de [illegible] au public et général, que l'écurie, encoignure St. Louis et Bourbon, dite Pontalba sur la rue St. Louis, sera fermée à partir du 15 de ce mois, et transportée rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne, No 122, ancienne écurie connue sous le nom de Vue Rouen.

Par conséquent, ceux qui auront besoin de lit, soit pour louage de chevaux, voitures, bogies, etc., etc. ou pour ordonner des enterrements, peuvent s'adresser à M. Pierre Bourbon, No 81, ou à la rue Toulouse, ou bien à l'endroit établissement de [illegible] rue Marais, entre Bienville et Doumé, No 30. Il profite de cette occasion pour rappeler à ceux qui voudront l'honorer de leur confiance, que c'est toujours avec la plus grande ponctualité que les ordres seront exécutés, et à des prix les plus modérés. 1déc—1m

PIERRE CASANAVE,

Propriétaire.

Queyrouse, Tertrou & Co,

Négociants en gros de Marchandises Sèches, Comestibles, Liqueurs, etc.—Commercial street, entre Liberty et Gaine,

MATAMOROS.

LEON QUEYROUSE, ALFRED CORMU. ALPHONSE TERTROU, F. J. SPEAR.

14déc—1m

Les dames de la ville sont respectueusement invitées à venir examiner

Le nouveau magasin de marchandises à bon marché.

—Au No 100 de la rue du Canal, coin Bienville.

Cette grande et belle rue vient d'ouvrir, depuis longtemps, d'un magasin de marchandises sèches à bon marché, et ne cesse de faire tout pour la mettre actuelle, marché et de nous acquérir une réputation de bon ville. Mais ce moyen pas fait plus que nous faire la première année. Maintenant, nous avons le travail à vendre aux prix, même et vente à toutes les [illegible] qu'il nous non seulement au dessus de ceux de la rue du Canal, mais encore de ceux de la ville.

Tout ce que nous demandons, c'est que vous venez en juger vous-mêmes.

1déc—1m

ALE ET LAGER BEER

DE La NOUVELLE-ORLEANS

BRASSERIE, COIN TOULOUSE ET VILLERE.

Le soussigné a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de maisons de bière et de cafés à la Nouvelle-Orléans, qu'il est prêt à leur fournir de l'ale et de la Lager Beer, faites dans sa brasserie. Il remplira avec le plus grande promptitude les ordres qui lui seront adressés.

M. MERZ,

coin Villere et Toulouse.

DRAGÉES DE CUBEBINE AU COPAHU DE LABELONYE

Approuvée par l'Académie Impériale de Médecine Médaille d'or par les hôpit. de Paris

23 ANS DE SUCCES

Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens. — Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JOZEAU, pharm., 255, boulevart Magenta, Paris

COPAHINE-MEGE

Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique

Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Rue Anne et Royale ; chez M. Dufourcq, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats-Unis.

ERGOTINE.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Engorgements et les Pertes [illegible] Petit lait.

Dépôt : PHARMACIE LABELONYE & Cie, 19 RUE BOURBON VILLEREUVE, Paris — A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE INFAILLIBLE ET PHÉNOMÉNALE. Le seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A PARIS chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 33, et Boulevard Magenta 112.

BOLS D'ARMÉNIE DE CH. ALBERT

Toute sorte de succès ne [illegible] les BOLS D'ARMÉNIE du Dr Ch. ALBERT, pour la guérison prompte et radicale des Dérèglements de santé, [illegible] Dépôt à Paris, rue Bonaparte, No 15 — A New York, chez MM. Jung Mitchell et Co, pharmaciens, Broadway, 11 — et MM. Fougera, North William, No 11 — Nouvelle-Orléans, chez

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRAINES et le SIROP ZEPTOBIOCYTOLE IRIATIQUE de J. LEPINE, sont le remède par excellence contre [illegible] contre le SYPHILIS constitutionnelle. Les [illegible] sans [illegible]

Dépôt général à Paris chez FOURNIER & LABELONYE, rue Bourbon-Villeneuve, 19. A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Sainte Anne et Royale et dans les principales pharmacies.

SPECTACLES.

Académie de Musique.

RUE ST CHARLES.

Pour la première qui commence LUNDI, 19 décembre 1864 — Les grands ballets fantastiques, intitulés LES SUGHEURS ou LE CORSAIRE PAR AMOUR. LES ODALISQUES OU LE SULTAN E SON HAREM, ballets orientaux.

LES SEPTARTS SICILIE, pour la première fois.

Représentation de jour, le Samedi, 19 déc—7

Théâtre des Variétés.

RUE CHARTRES.

MARDI soir, 20 décembre.

Bénéfice de M. W. H. Curth

THE RIVALS, comédie en trois actes, de Sheridan. — Romance chantée par Mlle Eva Brent. — Danse par ses danseuses M. Wood. — La opérette se terminera par TURNPIKE GATE, opérette.

Théâtre St Charles.

Mardi soir, 20 décembre.

THE WILLOW COPSE, pièce en cinq actes, M et Mme COULDOCK (dans leur les principaux rôles. Le spectacle se terminera par THE COLLEGE BOYS, vaudeville.

Grand Bal Paré

DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Abnégation Mutuelle,

A LA SALLE DE L'OPERA, LE SAMEDI, 7 JANVIER 1865,

AU BENEFICE DE CETTE INSTITUTION

—Directeurs—

J. Girod, J. Sermon, G. Martin, J. Boutrous, E. Martin, J. Jacquet, F. Ivanon, C. Mandry, F. Pharberg, J. Rouy, E. Lacoste, A. Jacquet, A. Dudonnet, M. Corbin, E. Rousseau, J. Schweitzer, A. Bardé, E. Rousseau, J. J. Bernadis, L. Philippe, V. Louis, J. Fay, E. Fabre, J. Fabrègues, J. Trotot, M. Fidel, J. Guillon, G. Brown.

Le comité d'institution se réunira tous les mardis et vendredis de chaque semaine, à l'Aide de la Société.

Aucune danse ne sera admise sans carte personnelle. Des programmes contenant seront reçus jusqu'au 20 décembre 1864, pour toute les [illegible] et [illegible] Schweitzer, 166, rue de Tyle, et M. A. Dudonnet, encoignure St. Louis et Royale.

On peut se procurer des billets chez les directeurs de bal.

Prix de billet—DEUX PIASTRES. 14déc—1j

Un grand bal paré et travesti

SERA DONNÉ PAR

LES DISCIPLES DE BERANGER,

Le SAMEDI 14 janvier 1865

DANS LA SALLE DU

THEATRE DE L'OPERA.

Prix du billet..... $1 50

—Comité d'invitation—

L. E. Marchand, L. Valide, J. E. Fleche, H. Wahrmann, G. E. Coulon, L. Géry, J. B. De Angelis, J. Rodi, H. Fidel.

Le comité d'invitation se réunit tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine. Aucune danse ne sera admise sans carte personnelle.

—Comité de réception—

G. Martin, F. J. Lévis, J. Boisrous, F. E. Dubois, J. Marcon, A. E. Lamarre, D. Wolff, A. Langlois, J. Lefèvre, J. Hoch, J. Fernetta, A. Aubier.

Des propositions sérieuses sont reçues jusqu'au 2 décembre pour louer la salle et le restaurant, le magasin du restaurant, le vestiaire, et le salon de coiffeur chez MM. L. E. Marchand, 102, rue du Chartres, L. Valide, 1 rue du Camp, et J. Fidel, encoigneur Toulouse et Chartres

Un peut se procurer des billets de l'un des membres du comité. 14déc—1m

Briques à vendre.

A vendre 200,000 briques ordinaires, par lots, au gré des acheteurs.

S'adresser à A. JACQUET, 81 Vieille-Levée, de 8 heures du matin, à 4 heures du soir.

—4déc C. TILLIER. 22nov—1m

Habillements pour hommes et enfants.

LEON GODCHAUX,

81..... Rue du Canal..... 81,

Et 216 et 217, VIEILLE LEVEE, en face du Marché Français.

PREVIENT le public qu'il trouvera dans son magasin un assortiment complet de VETEMENTS D'HIVER de toutes qualités, dont quelques-unes faites des étoffes les plus [illegible], pour compléter le linge fait sur commande. Il a également un magasin en stock bien assorti de habillements de jeunes garçons et de jeunes hommes. Il appelle l'attention du public sur ces articles et espère qu'en ayant constamment de bonne marchandises et en vendant à

PRIX REDUITS,

il méritera la même patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour.

Vêtements sur commande, dans le plus bref délai, et garantis bien faits.

Il invite le public à venir visiter ses magasins avant d'aller ailleurs.

Avis de médecin.

W. H. BODENHAMER, M. D., de New York, ci-devant de Paris, France, s'étant fixé à la Nouvelle Orléans, offre ses services comme médecin et chirurgien. Il s'applique particulièrement au traitement des spécialités qui ont été, pendant et longtemps, la spécialité de son père—les HEMORROIDES, les FISTULES, les FISSURES, la CHUTE DES INTESTINS, le RETRECISSEMENT DES INTESTINS, l'ULCERATION DES INTESTINS, ainsi que des différentes affections chroniques de la MATRICE et des REINS. Son cabinet est ou No 3 de la rue St Charles, à une porte de la rue du Canal.

Il fait des visites dans toutes les parties de la ville.

Son cabinet est ouvert de 8 heures du matin à 3 heures et de quatre de l'après-midi. 21 nov—1m

Restaurant St-Louis

Tenu par MADAME BARTHE,

Rue St-Louis, No 71, entre Royale et Bourbon

Chambres garnies pour habitans.

Salons pour noces et repas de famille

Bienvenue à la commission, à la quinzaine et au mois ; au prix modérés.

M. Barthe, tenant ayant l'agrandi son établissement et jusqu'à présent, il est actuellement en mesure de satisfaire qu'il pourra toujours satisfaire ceux qui viennent leur visiter.

Ils sont assurés de trouver tout